

*Par les sénatrices et sénateurs du Groupe Écologiste - Solidarité et Territoires
du Sénat*

Transparence sur les retraites des sénateurs et des sénatrices : un devoir d'exemplarité urgent

Alors que le gouvernement impose aveuglément à l'ensemble des Françaises et des Français un impôt sur leur vie en leur retirant deux ans de retraite, nous Sénatrices et Sénateurs, appelons à une réforme du régime de nos retraites.

Transparence et exemplarité : ce sont des conditions *sine qua non* qu'exigent nos fonctions parlementaires. Ces conditions, nous les avons demandées dans un premier courrier adressé à la Présidence du Sénat le 27 février dernier, invitant à considérer notre [résolution](#) déposée conjointement avec l'ensemble des groupes de gauche du Sénat. Celle-ci a pour objet de demander au bureau du Sénat d'amorcer une réforme, en toute transparence, de notre régime de retraite. C'est, pour nous, un impératif d'exemplarité urgent.

Les Français n'ont aujourd'hui plus confiance dans leurs institutions : [près des deux tiers considèrent que la démocratie ne fonctionne pas bien ; c'est 10 points de plus qu'il y a deux ans.](#)

Face à cette situation, nous avons une responsabilité collective. Un sénateur acquiert en seulement quelques années les mêmes droits à la retraite que n'importe quel Français met des décennies à acquérir : il est dès lors impératif de disposer au préalable d'une transparence la plus totale afin d'engager une profonde réflexion sur les retraites des sénateurs dont nous exigeons l'exemplarité au regard de nos fonctions.

Comment sont calculées les pensions des sénateurs ? Comment sont calculés les droits supplémentaires ouverts à certaines fonctions sénatoriales ? Comment sont utilisés les montants des réserves et les investissements des fonds ouverts à la capitalisation de la caisse ? Plusieurs zones d'ombres subsistent et nous empêchent encore, en tant que parlementaires et citoyen·nes soucieux de l'usage des ressources publiques, de dresser un tableau fidèle du fonctionnement de notre caisse de retraites.

Les sénateurs et sénatrices écologistes, comme l'ensemble des citoyens, sont attachés à la transparence et à l'exemplarité de notre institution. On ne peut imaginer aujourd'hui se prononcer sur la suppression de certains régimes spéciaux hérités de luttes sociales et destinés à compenser la pénibilité de métiers spécifiques sans ouvrir une réflexion sur le régime autonome des sénateurs et des sénatrices.

Le Sénat est le seul à pouvoir aujourd'hui réformer le régime de retraites des sénateurs et sénatrices. Conscients des responsabilités liées à notre mandat, attentifs au regard des citoyens sur la gestion de leurs instances représentatives et déterminés à faire évoluer le mode de fonctionnement de notre Haute assemblée vers plus de transparence, nous demandons solennellement au bureau du Sénat que cette réforme

indispensable de notre régime de retraite soit amorcée et qu'elle se déroule en pleine transparence.

GONTARD Guillaume, sénateur de l'Isère et Président du Groupe Écologiste -Solidarité et Territoires

BENARROCHE Guy, sénateur des Bouches-du-Rhône

BREUILLER Daniel, sénateur du Val-de-Marne

DANTEC Ronan, sénateur de la Loire-Atlantique

DOSSUS Thomas, sénateur du Rhône

FERNIQUE Jacques, sénateur du Bas-Rhin

LABBÉ Joël, sénateur du Morbihan

de MARCO Monique, sénatrice de la Gironde

PARIGI Paul Toussaint, sénateur de la Haute Corse

PONCET MONGE Raymonde, sénatrice du Rhône

SALMON Daniel, sénateur de l'Ille-et-Vilaine

VOGEL Mélanie, sénatrice des Français·es établi·es hors de France